

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Mercredi 14 février 2024



SIVOM

DU SECTEUR DE LIGNÉ

Préambule

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du syndicat est inscrit à l'ordre du jour du comité syndical. La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

- La présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est désormais obligatoire,
- Les informations doivent faire l'objet d'une publication et la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique,
- Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et aux membres adhérents du Syndicat, mais aussi faire l'objet d'une publication.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite du syndicat ainsi que de ses objectifs.

Le SIVOM, c'est quoi ?

Un SIVOM, cela signifie Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples. C'est un établissement public de coopération intercommunale.

Le SIVOM du secteur de Ligné accueille 4 communes membres : Couffé, Le Cellier, Ligné et Mouzeil.

Ces 4 communes ont décidé en 2001 de mutualiser des compétences au sein du SIVOM : le matériel et l'enfance-jeunesse.

Le matériel acheté par le SIVOM est partagé par ses 4 communes membres : désherbeur mécanique, grilles d'exposition, remorques équipées de barrières, jeux en bois...

Le SIVOM est chargé de l'accueil de l'enfant de 0 à 18 ans sur les temps péri et extrascolaires. Il gère directement 1 multi accueil, 1 halte-garderie, 1 Relais Petite Enfance, 2 accueils de loisirs et périscolaires et 3 structures jeunesse. Il accompagne également 3 associations : 1 multi accueil à Ligné, 1 accueil de loisirs et périscolaire au cellier et 1 accueil de loisirs, périscolaire et jeunesse à Couffé.

Le SIVOM coordonne ces structures gestionnaires autour d'une politique commune qui met l'enfant au cœur de nos préoccupations. **Le SIVOM est l'interlocuteur unique de la CAF sur l'ensemble de notre territoire pour établir le schéma de développement de notre politique enfance jeunesse. Cette contractualisation permet d'obtenir des financements conséquents couvrant presque la moitié des recettes du SIVOM.**

Le SIVOM en 20 ans...

Le SIVOM n'a cessé de se développer durant toutes ces années sur l'ensemble des 4 communes pour répondre aux besoins des familles. A l'origine, la gestion des services proposés sur les 4 communes était essentiellement associative, sauf le Relais Assistantes Maternelles et la halte-garderie du Cellier.

Point sur les structures aujourd'hui :

A Mouzeil, tous les services sont sivomaux : accueil de loisirs et périscolaire – Animation jeunesse et Relais Petite Enfance

Au Cellier, la crèche, l'animation jeunesse et le Relais Assistantes Maternelles sont sivomaux et l'accueil de loisirs et périscolaire est associatif (Accueil Enfance). 2 MAM associatives sur cette commune.

A Ligné, l'accueil de loisirs et périscolaire, l'animation jeunesse et le Relais Petite Enfance sont sivomaux et la crèche est associative. 1 MAM associative sur cette commune.

A Couffé, la halte-garderie et le Relais Petite Enfance sont sivomaux et l'accueil de loisirs et périscolaire et l'animation jeunesse sont associatives (CAR)

Le SIVOM accompagne les associations du territoire et leur verse une subvention annuelle pour le fonctionnement de leurs services. Des actions intercommunales sont mises en place avec elles : Eco'Raide, Intercentres, projet Plan Mercredi, Jeux en fête...

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Contexte National 2023/2024

L'année 2023 aura été marquée par un taux d'inflation à nouveau élevé avec 4.9% (5.2% en 2022).

Pour l'année 2024, la Banque de France prévoit une croissance du PIB entre 0.9 % et un taux d'inflation 2024 d'environ 2.5 %.

BILAN FINANCIER 2023

1- Section de Fonctionnement : bilan financier 2023

1-1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 1-1.1 Recettes Famille
- 1-1.2 Recettes CAF
- 1-1.3 Autres recettes perçues : Appel à projets 2023
- 1-1.4 Recette exceptionnelle
- 1-1.5 Participation des communes
- 1-1.6 Atténuation de charges

1-2 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 1-2.1 Les charges de Personnel, 74.15 % des dépenses réelles de fonctionnement
- 1-2.2 Les charges à caractère général, 12.30 % des dépenses réelles de fonctionnement
- 1-2.3 Les autres charges de gestion courante, 17.84 % des dépenses réelles de fonctionnement

2- Section d'investissement : bilan 2023

2-1 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

2-2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

1- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 1-1 Recettes Familles
- 1-2 Recettes CAF
- 1-3 Participation des communes

2- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 2-1 Les charges de Personnel
- 2-2 Les charges à caractère général
- 2-3 Les autres charges de gestion courante

3- SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES ET DEPENSES

PERSPECTIVE 2025-2026

1- PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA MICRO CRECHE A COUFFÉ

2- AVENIR DE LA COMPETENCE MATERIEL

BILAN DES RESSOURCES HUMAINES

BILAN FINANCIER 2023

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT : BILAN 2023

1-1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2023	EXECUTE 2023	TAUX D'EXECUTION
013	Atténuations de charges	53 178 €	29 929.53 €	56%
70	Produits services et ventes directe	286 860 €	354 626.25 €	124%
74	Dotations, subventions et participations	995 154 €	1 134 527.84 €	114%
75	Autres produits de gestion courante	- €	2 717.89 €	
77	Produits exceptionnels	- €	2 096.12 €	
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	395.25 €	
	Sous-Total 1 - Recettes réelles	1 335 192 €	1 524 292.88 €	114%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €		
	Sous-Total 2 - Recettes d'ordre	- €		
002	Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	101 983 €	101 983.09 €	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 437 175 €	1 626 275.97 €	114%

1-1.1 Recettes Familles

Recettes de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
7066 produits des services (recettes famille + Remboursement EcoR'aide)	245 818.31 €	283 020 €	354 626.25 €	123.33 %

La colonne BP 2023 correspond à l'inscription budgétaire pour l'ensemble de l'année 2023.

La colonne « réel » correspond aux participations des familles perçues sur l'exercice.

Structures	BP 2023	Réel 2023	%
Ile aux enfants	130 000,00 €	179 260,50 €	138
Jeunesse	10 000,00 €	15 529,40 €	155
Lucioles	61 300,00 €	59 338,96 €	97
Libellules	3 200,00 €	3 929,47 €	123
Graine de Loustic	76 000,00 €	93 129,77 €	123
TOTAL	280 500,00 €	351 188,10 €	125

Résultat : 70 688,10 €

Avec un taux d'exécution de 123.33%, tous les services dépassent leur prévisionnel de recettes famille à l'exception de la crèche « les Lucioles ».

L'augmentation des tarifs enfance et jeunesse votées en mars et juin 2023 ont contribué à ce bon résultat.

Analyse par structures :

Ile aux enfants : + 49 260.5 € Les fréquentations ont été en hausse à compter de la rentrée 2023 et les séjours ont repris cet été-là. Également, l'estimation au BP 2023 avait été prudente par manque de recul sur une année pleine.

Jeunesse : + 5 529.40 € Les fréquentations ont augmenté sur les 3 sites. Même s'il y a eu un changement du tarif de l'adhésion (+2€ par jeune), c'est surtout le passage de l'adhésion en année scolaire qui a attiré les jeunes et la stabilisation de l'équipe jeunesse.

Lucioles : - 1 961.04 € Ce service est déficitaire sur cette ligne budgétaire. La fermeture de la structure (problème de chauffage, grève du personnel, raccourcissement des temps de présence enfant suite aux difficultés de remplacement) a impacté les factures des familles. Depuis novembre 2023, une place occasionnelle est devenue une place de contrat régulier pour stabiliser le taux de remplissage, de 62% sur 2023 (contre 65% en 2022). Le tarif moyen est de 2.09€ en 2023 (contre 2.02€ en 2022), ce qui a aidé à ne pas creuser le déficit d'avantage.

Libellules : + 729.47 € Le tarif moyen a augmenté en 2023 (1.49 €, contre 1.35€ en 2022) et les fréquentations de l'année (58% de remplissage) ont permis d'atteindre l'objectif fixé.

Graine de Loustic : + 17 129.77 € Une hausse des fréquentations sur l'année scolaire 2022/2023 s'est maintenue sur le début de l'année scolaire 2023/2024, les camps étaient complets. En plus, la hausse des tarifs et la hausse du QF moyen des familles (de 750 à 1250) ont permis de dégager un excédent significatif.

Sur l'ensemble des services, la somme globale des participations des familles est excédentaire de 70 688.10 €

1-1.2 Recettes CAF

Recettes de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
7488 autres attributions et participations (recettes CAF)	395 438.21€	408 419 €	574 792.84 €	134.13 %

Pour rappel :

La CAF assure les versements de 2 prestations : les bonus Ctg liés à la convention territoriale globale et les PSO/PSU qui sont des prestations liées au fonctionnement des services.

En 2023, tous les bonus Ctg sont versés en même temps que les financements PSO/PSU. En 2023, le SIVOM doit percevoir : le solde de l'année 2022 et des acomptes 2023.

Les versements MSA sont dorénavant dépendant des dossiers CAF. La CAF transmet à la MSA les informations liées aux structures conventionnées. La MSA prend 5 % en charge.

Bonus Ctg

Tous les bonus Ctg attendus ont été versés en 2023.

	BONUS CTG solde 2022 30%			BONUS CTG 2023 70%			
	BP 2023	Somme perçue	ECARTS	BP 2023	Sommes perçues		ECARTS
Coordination	7 143,00 €	14 287,39 €	7 144,39 €	7 143,00 €	10 001,18 €		2 858,18 €
Multi-accueil Les Lucioles	13 102,00 €	7 861,27 €	- 5 240,73 €	13 102,00 €	10 481,16 €	7 861,79 €	5 240,95 €
Halte-garderie Les Libellules	8 730,00 €	7 263,87 €	- 1 466,13 €	8 730,00 €	3 953,11 €	4 199,54 €	5 310,36 €
Relais Petite Enfance	8 520,00 €	5 113,27 €	- 3 406,73 €	8 520,00 €	6 817,35 €	5 113,61 €	3 410,96 €
APS Mouzeil	2 377,00 €	4 754,00 €	2 377,00 €	2 377,00 €	3 686,88 €	116,42 €	1 426,30 €
APS Ligné	4 125,00 €	3 654,16 €	- 470,84 €	4 125,00 €	4 915,27 €	259,13 €	1 049,40 €
ALSH Mouzeil	6 082,00 €	2 957,97 €	- 3 124,03 €	6 082,00 €	9 845,46 €		3 763,46 €
ALSH Ligné	11 660,00 €	5 742,00 €	- 5 918,00 €	11 660,00 €	13 125,76 €		1 465,76 €
AL ADO Jeunesse	13 990,00 €	28 010,24 €	14 020,24 €	13 990,00 €	11 203,54 €	8 403,63 €	5 617,17 €
TOTAUX	75 729,00 €	79 644,17 €	3 915,17 €	75 729,00 €	105 294,19 €		29 565,19 €
			3 915,17 €				29 565,19 €

On remarque que les soldes 2022 sont minorés par rapport au prévisionnel et qu'au contraire les acomptes sont plutôt au-dessus du prévisionnel. **La Ctg suit le rythme des versements PSO/PSU et également leur cadence de versement soit 70% en année N et 30 % en année N+1 (solde), ce qui n'était pas le cas avec le CEJ contrat précédent qui proposait 2 versements à 50/50.** L'inscription budgétaire au BP 2023 est donc complètement faussée. Attention à l'inscription des soldes 2023 au BP 2024 donc, qui seront moins prometteurs.

A noter : certains acomptes 2023 sont versés en plusieurs fois et d'autres en une fois. Les cases vides ne sont pas significatives. Aucun versement ne manque sur l'exercice 2023.

Certains soldes 2022 perçus nécessitent des précisions :

- Les Libellules : un indu de 1 323.64 € (PSU année 2022) a été imputé à cette somme.
- La jeunesse et la coordination : les acomptes 2022 n'avaient pas été perçus sur l'exercice 2022. En 2023, l'ensemble des bonus annuels (acomptes restant à percevoir et soldes 2022) ont été versés ensemble. Les sommes sont donc majorées (+ 21 133 € non prévus au BP), ce ne sera pas le cas en 2024.
- Les services enfance (périscolaire et ALSH) : Non seulement le prévisionnel n'était pas évident à calculer puisque nous n'avions pas toutes les données liées à la reprise de l'association de Ligné mais en plus tous les versements sont dorénavant regroupés avec Mouzeil. Il devient difficile de répartir et d'ajuster les sommes perçues.

PSO/PSU (Prestations de service versées par la CAF)

Les versements de PSO/PSU attendus ont tous été versés en 2023.

	PSO solde 2022			PSO acompte 2023				
	BP 2023	Somme perçue	ECARTS	BP 2023	Sommes perçues			ECARTS
					Acompte 1	Acompte 2	Acompte 3	
Multi-accueil Les Lucioles	34 410,00 €	19 736,98 €	- 14 673,02 €	80 500,00 €	47 444,49 €	35 587,52 €	1 558,18 €	4 090,19 €
Halte-garderie Les Libellules	2 850,00 €	- €	- 2 850,00 €	8 090,00 €	5 323,83 €	4 643,33 €		1 877,16 €
Relais Petite Enfance	10 440,00 €	10 609,00 €	169,00 €	24 000,00 €	15 427,07 €	11 571,65 €	86,10 €	3 084,82 €
APS Mouzeil	3 630,00 €	10 103,00 €	6 473,00 €	8 570,00 €	13 493,98 €	871,39 €		5 795,37 €
APS Ligné	6 700,00 €	8 507,31 €	1 807,31 €	15 300,00 €	17 989,88 €	1 939,55 €		4 629,43 €
ALSH Mouzeil	2 100,00 €	2 000,00 €	- 100,00 €	4 140,00 €	5 377,86 €	- €		1 237,86 €
ALSH Ligné	2 900,00 €	2 752,15 €	- 147,85 €	9 630,00 €	7 169,63 €	- €		2 460,37 €
AL ADO Jeunesse	4 000,00 €	4 335,77 €	335,77 €	6 000,00 €	4 642,03 €	3 481,93 €	2 095,70 €	4 219,66 €
TOTAUX	67 030,00 €	58 044,21 €	- 8 985,79 €	156 230,00 €		178 704,12 €		22 474,12 €
			- 8 985,79 €					22 474,12 €

A savoir sur les acomptes 2023 : + 22 474.12 € Les inscriptions au BP peuvent être les surprises liées aux variations de fréquentations en cours d'année. Cela explique les recettes. Les sommes de l'île aux enfants ont été mal réparties/estimées entre APS et ALSH.

Précisions sur les soldes 2022 : - 8 985.79 €

- Les Lucioles : - 14 673.02 € par rapport au prévisionnel 2023 qui s'explique selon les éléments suivants :
 - o Le taux de facturation étant à 108 % sur 2022 (au lieu de 107% maximum), la PSU passe de 6.41 € par heure enfant à 5.93 €.
 - o Une fermeture de la structure pour covid en février et novembre 2022.
 - o Une réduction des contrats suite aux différentes absences au sein de l'équipe
 - o Pas d'accueil occasionnel pendant 2 mois (juin/juillet 2022)
 Les recettes 2024 seront à surveiller (solde PSU 2023 notamment) au vu du dernier bilan de remplissage de la structure.

- Les Libellules : comme pour le solde Ctg, un indu sur dossier a impacté cette somme et l'a porté à 0 €

- Les accueils périscolaires (APS Mouzeil et APS Ligné) : les versements ont été plus favorables grâce à la hausse des fréquentations sur les structures et une légère hausse du barème PSO. Néanmoins, les services enfance restent compliqués à analyser par manque de recul suite à la reprise de l'association de Ligné en cours d'année 2022.

• Analyse globale CAF

	PSO et CTG soldes 2022			PSO et Ctg acomptes 2023		
	BP 2023	Sommes perçues	ECARTS	BP 2023	Sommes perçues	ECARTS
CTG	75 729,00 €	79 644,17 €	3 915,17 €	75 729,00 €	105 294,19 €	29 565,19 €
PSO	67 030,00 €	58 044,21 €	- 8 985,79 €	156 230,00 €	178 704,12 €	22 474,12 €
TOTAUX	142 759,00 €	137 688,38 €	- 5 070,62 €	231 959,00 €	283 998,31 €	52 039,31 €

	BP 2023	Sommes perçues	ECARTS
CTG	151 458,00 €	184 938,36 €	33 480,36 €
PSO	223 260,00 €	236 748,33 €	13 488,33 €
TOTAUX	374 718,00 €	421 686,69 €	46 968,69 €

Sur les 374 718 € CAF prévus au BP 2023, 421 686.69 € ont été perçus sur l'exercice 2023.

L'excédent entre BP et réalisé, à hauteur de 46 968.69 €, est principalement dû à des acomptes Ctg de 70% (contre les 50% attendus) et à des soldes 2022 « rattrapés » par la CAF sur l'année complète (+21 133 € non-inscrits au BP par prudence).

Sans ces régularisations, les recettes CAF prévisionnelles auraient été impactées plus fortement par le secteur Petite Enfance avec la perte des 14 673.02 € des Lucioles dû à son mauvais taux de remplissage et aux indus des Libellules. Nous n'aurions ainsi pas atteint la somme prévisionnelle.

La prudence devra être de mise sur les recettes prévisionnelles 2024

1-1.3 Autres recettes perçues : Appel à projets 2023

Plan Mercredi : 10 000 € inscrits et reçus

REAAP (parentalité) : 3 200 € perçus (sur 4000 € inscrits au BP 2023)

Fonds Public et Territoire : 3 000 € annoncés par la CAF mais non perçus en comptabilité (sur 3 000 € inscrits au BP 2023)

EcoR'aide 2023

Refacturation aux communes 2 283.36 € (sur 2 520 € inscrits au BP), les repas des jeunes participants pour le SIVOM restants à notre charge.

Frais de personnel remboursés par la COMPA : 2 500 €, conforme au BP.

1-1.4 Recette exceptionnelle

Le SIVOM a bénéficié d'une recette exceptionnelle de **99 135 €** au titre des dispositions de l'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 du 16 août 2022. Il s'agissait d'un mécanisme de filet de sécurité inflation à destination des communes des EPCI et syndicat les plus fragilisés par la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation en 2023 ainsi que la revalorisation du point d'indice de la fonction publique intervenue en juillet 2022. Sur la base des comptes 2022, 2941 communes sont bénéficiaires de ce soutien de l'Etat pour un montant global de 406 M€.

Le dispositif ciblait les collectivités les plus impactées par la crise à savoir celles qui ont enregistré une baisse moyenne d'épargne brute* comprise entre 28% pour les communes de + de 100 000 habitants à -64% pour les moins de 500 habitants. Le SIVOM a connu une baisse de 32.82% de son épargne brute entre 2021 et 2022.

1-1.5 Participation des communes

ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS COMMUNALES ENTRE 2014 ET 2023

Après 5 ans sans augmentation des participations communales, celles-ci ont été augmentées de 11% en 2022 et de 24.5% en 2023. Cette hausse a été décidée en raison de la reprise en gestion directe de l'accueil périscolaire et de loisirs de Ligné, de la création d'un pôle administratif plus conséquent mais également en raison de deux années d'inflation élevée (+5.2% en 2022 et 4.9% en 2023).

Communes	2014	2015	2016	2017	2018 à 2021	2022	2023
Total	358 210.73	357 613	390 785	417 343.32	417 347.12	463 255.30	576 735.00

Communes	Participation au BP2022	Participation au BP 2023	Écart	
			Ecart	%
Couffé	78 753.40	96 050.59	17 297.19	21.96
Le Cellier	160 749.59	188 740.55	27 990.96	17.41
Ligné	165 845.40	221 992.40	56 147.00	33.86
Mouzeil	57 906.91	69 951.46	12 044.55	20.80
Total	463 255.30	576 735.00	113 479.70	24.50

1-1.6 Atténuation de charges

Recettes de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
013 Atténuation de charges	33 352.25 €	53 178 €	29 929.53 €	56.28 %

Il s'agit des recettes liées au remboursement des congés maladie des agents (CPAM, assurances statutaires) et du fonds national de compensation du supplément familial de traitement.

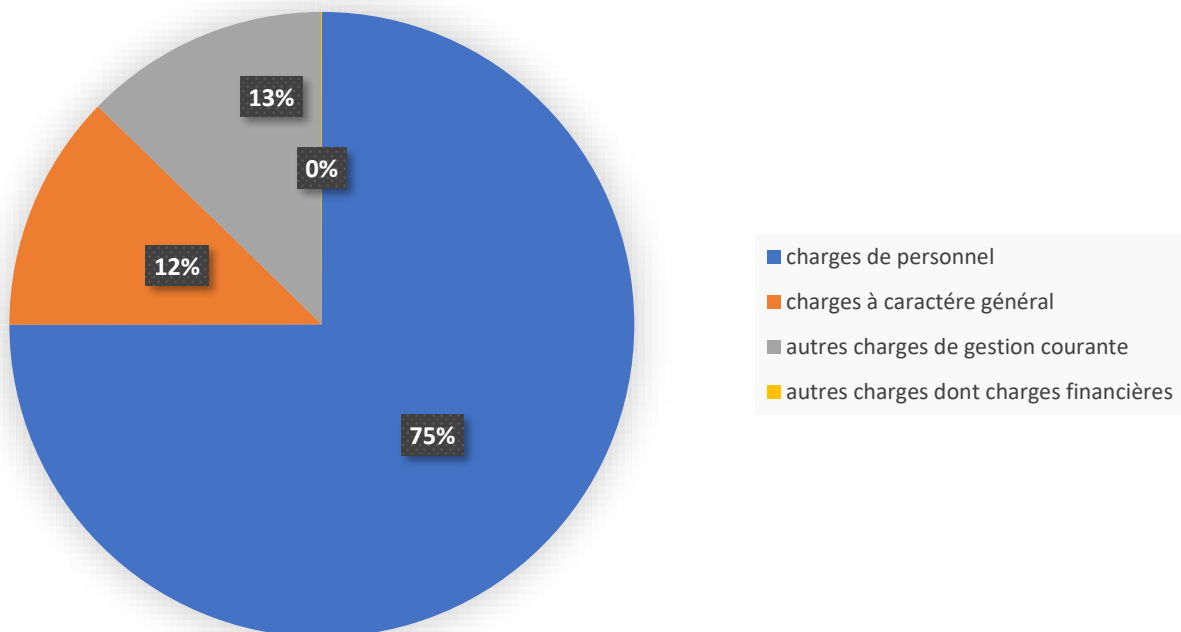
Le mauvais taux d'exécution s'explique par une évolution de notre contrat d'assurance statutaire car le SFT et les primes et indemnités ne sont pas prises en compte dans ces remboursements.

En outre, l'ensemble des remboursements des arrêts 2023 n'ont pas été perçus de la part de notre assurance statutaire (2 500 €) et de la part de la CPAM (difficile à chiffrer).

1-2 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2023	EXECUTE 2023	TAUX EXECUTION AU 21/09/23
011	Charges à caractère général	199 532 €	169 406.14 €	85%
012	Charges de personnel	1 044 007 €	1 032 567.75 €	99%
65	Autres charges de gestion courante	176 501 €	174 421.88 €	99%
66	Charges financières	1 100 €	610.35 €	55%
67	Charges exceptionnelles	120 €	- €	0%
68	Dotations aux amortissements et provisions	400 €	- €	0%
	Sous-Total 1 - Dépenses réelles	1 421 660 €	1 377 006.12 €	97%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	15 515 €	15 514.18 €	100%
	Sous-Total 2 - Dépenses d'ordre	15 515 €	15 514.18 €	100%
002	Résultat de fonctionnement reporté (Déficit)	- €	- €	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 437 175 €	1 392 520.30 €	97%

Dépenses réelles de fonctionnement



1-2.1 Les charges de Personnel, 74.15 % des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 012	2021	2022	2023
BUDGET PRIMITIF	663 493 €	850 729 €	1 044 007 €
COMPTE ADMINISTRATIF	615 965.40 €	815 833.75 €	1 032 567.75 €
Taux d'exécution des dépenses	93 %	95 %	99%

Pour rappel, 2023 représente la première année pleine de fonctionnement de l'accueil de loisirs et périscolaire de Ligné « L'île aux enfants », depuis la reprise de l'association mi 2022.

La marge budgétaire décidée au moment du vote du budget 2023 de 2.5 % a permis de soutenir l'équipe des Lucioles qui était en difficulté en créant un poste d'agent technique polyvalent et un nouveau poste d'auxiliaire de puériculture pour compenser l'auxiliaire en arrêt longue maladie (+13 000 € au budget).

Elle nous a permis également de faire face à l'augmentation du smic, l'augmentation de la valeur du point (+ 5 000 €) et de verser aux agents la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (+20 000 €).

C'est la 7ème hausse du smic depuis le 1er janvier 2021 (+14.8 %) et la deuxième augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires depuis 2022. Cela a un fort impact sur les charges de personnel du SIVOM (+ 12 000€ en 2023).

1-2.2 Les charges à caractère général, 12.30 % des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 011	2021	2022	2023
BUDGET PRIMITIF	125 169 €	197 614 €	199 532 €
COMPTE ADMINISTRATIF	94 601.80 €	159 511.27 €	169 406.14 €
Taux d'exécution des dépenses	75.57%	80%	84.90 %

Etude Enfance / Jeunesse

Initialement inscrite en investissement au budget 2022 en dépenses (12 900 € TTC) et en recettes (10 000 € de subvention CAF), cette étude a été inscrite à la section de fonctionnement en 2023. Cette étude s'est déroulée tout au long de l'année 2023 avec notamment deux soirées de réflexion avec les partenaires éducatifs du territoire, l'élaboration de fiches action qui constitueront la feuille de route des services et des élus pour la suite du mandat.

EcoR'aide

Le SIVOM était coorganisateur de l'EcoR'aide avec la COMPA cette année. 79 jeunes ont participé à l'évènement. Cela a représenté un budget supplémentaire de 2520 € pour le SIVOM. Ces dépenses étaient entièrement compensées par des recettes.

Plan mercredi

Le Plan mercredi est un label qui atteste et garantit un haut niveau de qualité des temps périscolaires, en particulier le mercredi.

En 2023, il a fait l'objet d'un appel à projet pour les services Enfance et Jeunesse puis a été officiellement annexé au PEDT 2023-2026.

Sur les services Enfance, le projet Plan Mercredi avait pour objectif de sensibiliser les enfants de 6 à 10 ans aux sciences. Sous forme d'après-midi ou journées thématiques, les enfants découvrent les sciences en s'amusant, en manipulant, en expérimentant. Toutes les séances sont faites de jeux, d'expériences et d'échanges.

9 mercredis y étaient consacrés. Les 4 structures d'accueil de loisirs et périscolaire du secteur SIVOM y ont participé activement. 8 à 30 enfants par structure ont participé à chaque séance.

Sur le service Jeunesse, le projet Plan Mercredi avait pour objectif d'initier les jeunes de 11 à 17 ans aux sports. 10 séances ont eu lieu. 16 à 24 jeunes se réunissaient sur le projet à chaque initiation.

Le budget de 10 000 € présenté au BP a été respecté et compensé par des recettes, dans le cadre de l'appel à projet 2023.

1-2.3 Les autres charges de gestion courante, 17.84 % des dépenses réelles de fonctionnement

Logiciels informatiques et antivirus

Avec 12 575.85 € d'exécuté Le budget de 13 218 € a été respecté. Cela comprend les logiciels BL, la maintenance informatique, l'antivirus et l'abonnement Microsoft.

Les subventions de fonctionnement versées aux associations en 2023

Lors du budget 2023, une enveloppe de 6 110 € de subvention supplémentaire avait été votée par rapport au CA 2022. Après examen des demandes des associations et examen des comptes, le conseil syndical par délibération du 21 juin 2023 a voté les montants suivants :

TOTAUX PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2022 (PART SIVOM)	SUBVENTION 2023
PETITE ENFANCE	Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne »	80 378 €	80 378 €
ACCUEILS PÉRISCOLAIRES	Couffé Animation Rurale (CAR)	4 531 €	4 531 €
	Accueil Enfance Le Cellier	13 155 €	13 155 €
ACCUEILS DE LOISIRS	Couffé Animation Rurale (CAR)	9 129 €	12 000 €
	Accueil Enfance Le Cellier	11 705 €	11 705 €
ANIMATION JEUNESSE	Couffé Animation Rurale (CAR)	16 875 €	19 000 €
Versement total		135 773 €	140 769 €

Cela représente une hausse de 3.67% des subventions de fonctionnement versées aux associations gérées par la commune. En 2023, ces associations ont également bénéficié de subvention d'investissement.

Une subvention de 150 € a également été versée aux associations PEPS AM et URGENCE GARDE D'ENFANT et de 300 € à l'association BIENAITRE PARENTS.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projet jeune une subvention de 500 € avait été versée à l'association Couffé Animation Rurale pour l'organisation d'un évènement autour du e-sport porté par un collectif de jeunes Coufféens.

Indemnité des élus

L'augmentation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2023 a également impacté l'indemnité versée aux élus.

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP+DM 2023	EXECUTE 2023	TAUX EXECUTION AU 21/09/23
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 437 175 €	1 392 520.30 €	97%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors résultat de fonctionnement reporté)	1 335 192 €	1 524 292.88 €	114%
Résultat de fonctionnement reporté	101 983 €	101 983.09 €	100%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris résultat de fonctionnement reporté)	1 437 175 €	1 626 275.97 €	113%
Résultat de l'exercice 2023- EXCEDENT		131 773 €	
Résultat cumulé au 31/12/2023-Excédent		233 756 €	

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est largement excédentaire grâce à la recette exceptionnelle du filet anti-inflation. L'excédent cumulé global est ainsi porté à **233 756 €**.

Cependant, il convient de relever que sans cette recette exceptionnelle (+99 135 €), sans l'augmentation des participations des communes votés au BP 2023 (+113 000 €) et sans le reste à recevoir 2022 des sommes CAF perçues sur l'exercice 2023 (+21 133 €) : l'excédent cumulé serait passé de 101 983.09 € à 488 €.

2- Section d'investissement : bilan 2023

2-1 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2023 (A)	EXECUTE 2023	RAR
	2051 -Concessions et frais similaires	10 650.00	2 002.00	6 400.00
20	Immobilisations incorporelles	10 650.00	2 002.00	6 400.00
	21838 - Autre matériel informatique	6 700.00	3 163.44	3 084.00
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	7 260.00	17 609.70	
	2185 - Matériel de téléphone	-	371.70	
	2188			1 038.99
	2158 - Autres immobilisation corporelles	22 710.00	764.17	
21	Immobilisations corporelles	36 670.00	21 909.01	4 122.99
	20421- Biens mobiliers, matériel et études	10 000.00	8054.8	
204	Subvention d'équipement	10 000.00 €	8 054.80 €	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	57 320.00	31 965.81	10 522.99

Le taux d'exécution est de 56% sans les restes à réaliser et de 73% si on les compte. Ces derniers devront être reportés sur le BP 2024 (10 522.99€).

Subvention d'investissement : au BP 2023, 10 000 € de subvention d'investissement avaient été inscrits au budget. Par délibération en date du 21 juin 2023, le comité syndical a voté la répartition suivante de l'enveloppe. Le versement de la subvention se faisait dans la limite des factures transmises par les associations.

	Subvention d'investissement votée	Subvention d'investissement exécutée	Objet
PPJV	2 800 €	2 800 €	Chaises et fauteuils
Accueil Enfance	4 100 €	2 154.80 €	Ordinateur et bureau pour la directrice
CAR	3 100 €	3 100 €	Photocopieur et frigo de camp
Total	10 000 €	8 054.80 €	

Autres dépenses d'investissements par service :

SERVICE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Affaires générales	2051	certificat électronique RGS 3 ANS	552.00 €
		Chartre graphique et logo type (RAR 2022)	1 450.00 €
	21838	PC Portable coordination et PC Comptabilité (RAR 2022)	1 383.12 €
	21848	meubler de bureau pour services coordination et affaires générales (RAR 2022)	2 712.82 €
	SOUS TOTAL		6 097.94 €
Coordination	21838	PC portable coordination (RAR 2022)	1 780.32 €
		meubler de bureau pour coordination	2 215.66 €
	SOUS TOTAL		3 995.98 €
Petite crèche "les lucioles"	21848	lits matelas (RAR 2022)	7 279.90 €
		renouvellement mobilier (tabouret, fauteuil à roulettes, tables d'activité)	2 151.97 €
	SOUS TOTAL		9 431.87 €
Micro crèche "les libellules"	21848	meuble et tabouret	717.72 €
	2185	Smartphone	123.90 €
	SOUS TOTAL		841.62 €
ALSH ET PERI "Graine de Loustic"	2148	matériels pédagogiques	508.83 €
		meubles en mélaminé	457.13 €
		armoires rideaux périscolaire	1 385.50 €
	2188	matériels de camping (tables, tentes...)	534.50 €
	SOUS TOTAL		2 885.96 €
ALSH ET PERI "Iles aux enfants"	21848	matériels pédagogiques	180.17 €
	2188	jeux extérieurs	229.67 €
	SOUS TOTAL		409.84 €
Jeunesse	2185	2 Smartphones	247.80 €
TOTAL			23 911.01 €

2-2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT			
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2023	EXECUTE 2023
	28051 - Concessions et droits similaires	4 663.00	4 662.44
	281838 - Matériel de bureau et matériel informatique	7 121.09	7 070.88
	28184 - Mobilier	1 933.74	1 933.74
	28185 - matériel de téléphone	-	50.21
	28188 - Autres immobilisations corporelles	1 797.91	1 797.91
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 515.00	15 514.18
	10222 - F.C.T.V.A.	4 389.00	4 389.54
	1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés	-	
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 389.00	4 389.00
Sous-Total 1 - Recettes réelles		19 904.00	19 903.18
001	Solde d'exécution de la section	37 416.00	37 416.76
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	57 320.00	57 319.94

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP + DM 2023	EXECUTE 2023
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	57 320.00	31 965.81
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors solde d'exécution)	19 904.00	19 903.18
solde d'exécution de la section d'investissement	37 416.00 €	37 416.76 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (Solde d'exécution compris)	57 320.00	57 319.94
Résultat de l'exercice 2023 - déficit	- 37 416.00	- 12 062.63
Résultat cumulé - Excédent		25 354.13
TOTAL RESTES A REALISER 2023 (à reporter en 2024)		10 522.99

La section d'investissement présente un résultat 2023 déficitaire de 12 062.63 € mais un résultat cumulé excédentaire de 25 354.13 €. Les investissements des services du SIVOM sont financés par des recettes d'amortissement, le FCTVA ainsi que le résultat cumulé.

ORIENTATIONS 2024

L'étude enfance jeunesse et les fiches action qui en ont résulté, le nouveau PEDT, les lignes directrices de gestion connaîtront leurs premières traductions dans le budget 2024.

1- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1-1 Recettes Familles

Les recettes familles 2024 sont estimées à 329 300€ soit +46 280 € par rapport au BP 2023.

Cette augmentation s'approche plus du réalisé 2023. Celui-ci a permis de faire un bilan sur le fonctionnement en année pleine de l'accueil de loisirs et périscolaire de Ligné et l'impact des augmentations tarifaires sur les services enfance en 2023.

Une hausse des tarifs des activités jeunesse votée en décembre 2023 et applicable au 1er février 2024 sera favorable aux participations des familles.

Un travail sur les tarifs repas sera engagé en vue d'une modification à la rentrée scolaire 2024.

Une réflexion sur les séjours est également engagée pour qu'ils soient tous complets.

1-2 Recettes CAF

Les recettes CAF 2024 sont estimées à 383 420€ soit + 8 702€ qu'au BP 2023. Les fréquentations favorables sur les structures enfance et jeunesse, ainsi que la hausse du barème PSU sur le secteur Petite Enfance, en sont la cause.

1-3 Participations des communes

Grâce à une recette exceptionnelle de 99 135 €, elles n'augmenteront pas en 2024. La prochaine augmentation sera envisagée dès 2025.

2- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2-1 Les charges de Personnel

Il faut tenir compte des créations de poste votées l'année dernière notamment pour la crèche des Lucioles : un poste d'auxiliaire puériculture et un poste d'agent polyvalent qu'on aura en année pleine en 2024.

En outre, la revalorisation du point se fera sur une année pleine et non sur 6 mois et l'ensemble des agents bénéficiera de 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024.

Par ailleurs, après 3 ans sans avancement de grade et en application des lignes directrices de gestion, le budget du personnel devra tenir compte non seulement des avancements d'échelon mais également des avancements de grade. Par ailleurs, comme en 2023, une enveloppe de 2.5% sera prévue pour prévenir les aléas et permettre une revalorisation de régime indemnitaire (orientations stratégiques des lignes de gestion).

Il n'est pas prévu de recrutement supplémentaire dans les services, seule une apprentie sera accueillie à la Petite Crèche des Lucioles (+ 5 298€ de dépenses sur 4 mois, compensés par des recettes à hauteur 46% maximum) et le temps de travail d'un poste de directeur adjoint à l'île aux enfants sera augmenté de 31h à 35h (pour information, sur les 9 postes créés au moment de la reprise de la structure, un poste de 22h50 n'est pas pourvu). Les emplois temporaires et saisonniers seront également calculés au plus juste.

2-2 Les charges à caractère général

- Tenir compte de l'inflation : inflation 2024 +2.5%
- Frais de prestations de service en moins : -12 900 € de frais d'étude enfance jeunesse
- Elaboration du document unique + 2000 €.
- Variation à la baisse des frais de téléphonie - 1 500 €

2-3 Les autres charges de gestion courante

- Maintenance informatique et logiciel : peu d'évolution attendue
- Subventions aux associations : en fonction de l'équilibre budgétaire, une enveloppe de 2.5% d'augmentation des subventions aux associations correspondant à l'inflation attendue en 2024 sera proposée au BP 2024 dans l'attente de l'examen de l'ensemble des demandes de subventions

3- LES RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

La section d'investissement continue de s'autofinancer en 2024 avec des recettes d'amortissements s'élevant à 39 100€ et un résultat cumulé de la section d'investissement qui sera d'environ 25 300€. En dépenses, il conviendra de reporter au budget 10 522.99€ de reste à réaliser 2023 et de maintenir un niveau d'investissement permettant de maintenir la qualité d'accueil par le renouvellement de matériel pédagogique et l'équipement des structures. Par ailleurs, en fonction des bilans et des demandes de subvention des associations, l'enveloppe de subvention d'investissement de 10 000€ ouvertes en 2023 pourra être renouvelée en 2024.

PERSPECTIVE 2025-2026 :

1- PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA MICRO CRECHE A COUFFÉ

La commune prévoit de reloger la Micro-crèche 12 places dans un nouveau modulaire aménagé à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le fait de lui dédier entièrement des locaux permet d'élargir l'amplitude d'ouverture et ainsi d'ajuster l'offre d'accueil en fonction des besoins de modes de garde des 0-3 ans sur le secteur.

Les services du SIVOM travaillent sur le calendrier nécessaire au déploiement de cette structure, à l'aménagement intérieur conformément aux normes réglementaires propres à la petite enfance, et à l'estimation des charges de fonctionnement notamment en matière de personnel.

Le temps de travail sera amplifié sur ce service pour les 2 agentes actuelles de la crèche, il faudra ainsi prévoir leur remplacement sur les autres services dans lesquels elles intervenaient : le Relais Petite Enfance et la crèche Les Lucioles au Cellier. Le recrutement de deux agents petite enfance sera également nécessaire pour renforcer l'équipe de la Micro-Crèche.

Les charges de personnel auront donc un impact sur tous les services Petite Enfance portés par le SIVOM dès l'ouverture de la structure. Ces charges sont estimées à +195 000€ annuels. Un travail sur les recettes CAF supplémentaires affinera l'impact sur les participations des communes en 2025.

2- AVENIR DE LA COMPETENCE MATERIEL

Il conviendra d'ici la fin du mandat d'interroger la compétence matérielle du SIVOM qui au vu du développement actuel de ses compétences enfance jeunesse devient une compétence de plus en plus importante. Le mandat le groupe de travail s'est très peu réuni, le prêt de matériel n'est plus facturé et certaines communes disposent désormais de leur propre matériel. Une réunion du groupe de travail sera organisée au cours du premier semestre 2024 afin de déterminer l'évolution possible de cette compétence.

BILAN DES RESSOURCES HUMAINES

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et le département, le rapport est complété avec les éléments suivants :

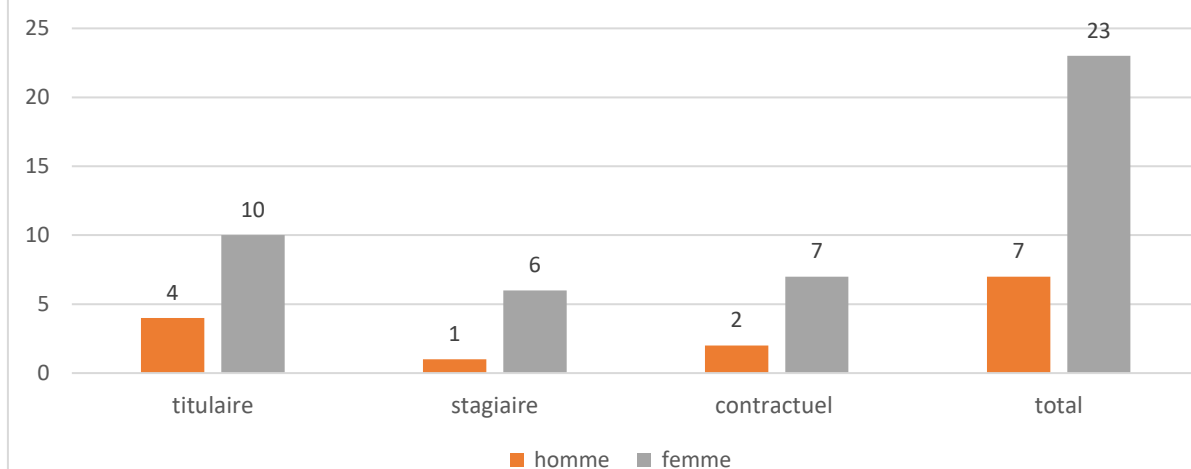
a) Caractéristiques du personnel du SIVOM au 1^{er} janvier 2024

Structure des effectifs par situation statutaire

46,6% des agents du SIVOM sont titulaires. Ce chiffre assez bas s'explique par la reprise en gestion de l'accueil périscolaire et de loisirs de Ligné en 2022. 7 salariés associatifs s'étaient vu proposés par le SIVOM un CDI de droit public. L'intégration progressive de ces agents à la fonction publique territoriale a été posé comme un Ligne directrice de gestion.

	Nombre	Homme	Femme
Titulaire	14.00	4	10
Stagiaire	7.00	1	6
Contractuel	9.00	2	7
Total	30.00	7	23

structure des effectifs par situation statutaire

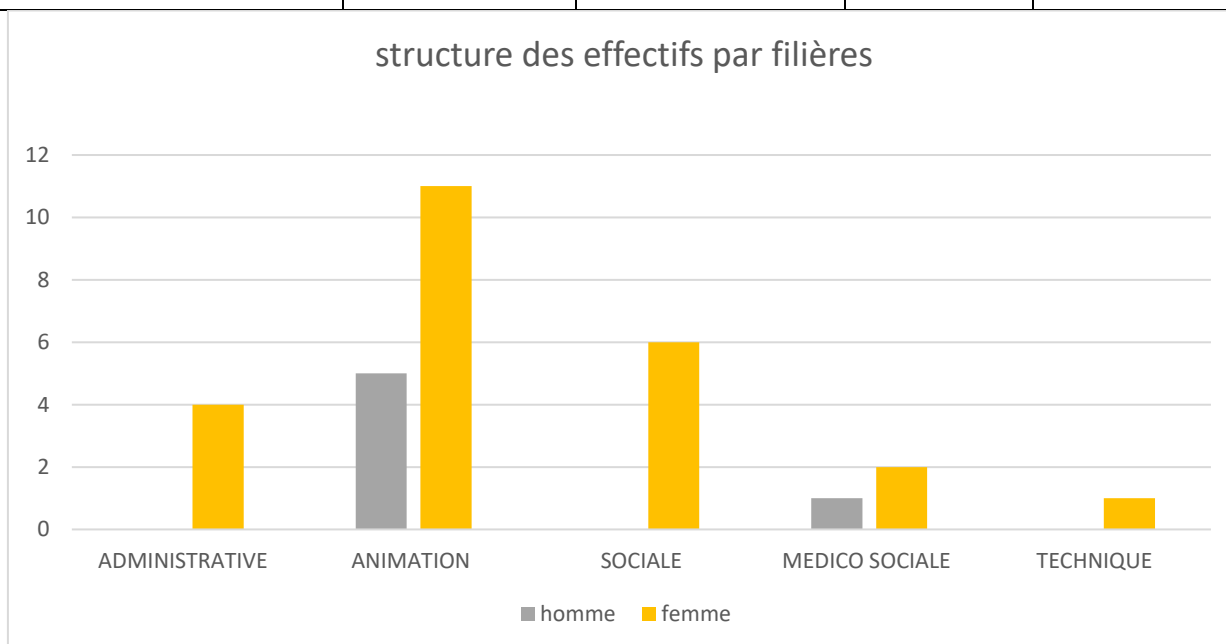




Structure des effectifs par filières

La filière animation représente 56% des postes occupés.

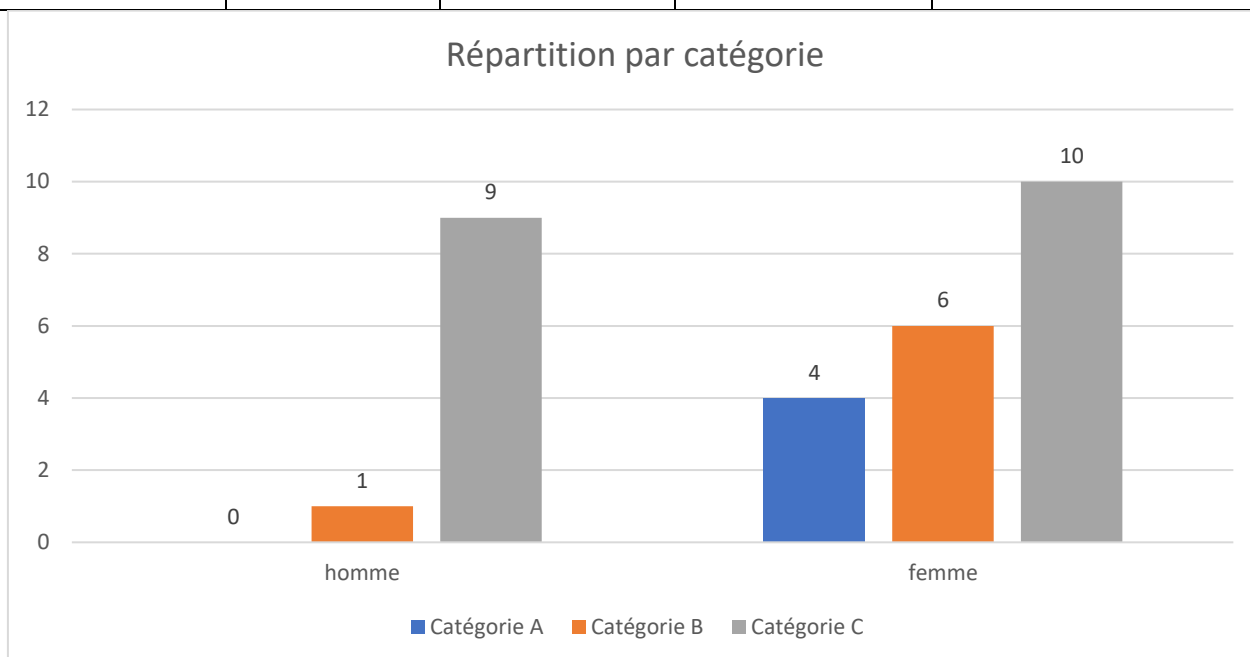
FILIERE	NOMBRE DE POSTES	NBRE DE POSTES POURVUS	Homme	Femme
ADMINISTRATIVE	4	3	0	4
ANIMATION	24	17	5	11
SOCIALE	7	6	0	6
MEDICO SOCIALE	3	3	1	2
TECHNIQUE	1	1	0	1
TOTAL	39	30	6	24



Structure des effectifs par catégories

Les agents de catégorie C représente 63.3 % des effectifs contre 13,33 % pour les catégories A et 23.33 % pour les catégories B.

	Postes créés	Postes pourvus	Homme	
Catégorie A	5	4	0	4
Catégorie B	8	7	1	6
Catégorie C	26	19	9	10
Total	39	30	10	20

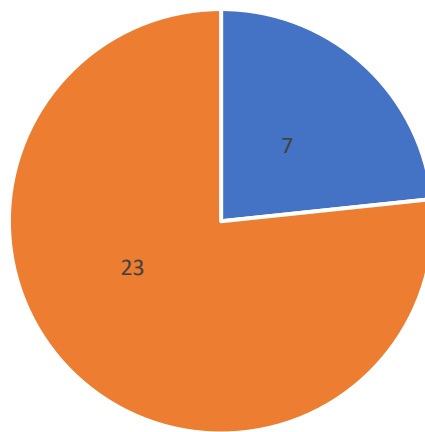


Répartition hommes/femmes

Les femmes représentent 76.6% des effectifs du SIVOM.



Répartition Hommes/ Femmes



■ homme ■ femme

b) Dépenses de personnel (Traitement indiciaire, régime indemnifié spécial, régime des emplois réservés et les avantages en nature)

Projections 2024				
Traitement de base indiciaire annuel + Bonification indiciaire	RIFSEEP et indemnités	Supplément familial de traitement	Participation employeur prévoyance	TOTAUX
650 553.16 €	69 482.72 €	13 901.64 €	1 602.12 €	735 539.64 €
Réalisé 2023				
Traitement de base indiciaire annuel + Bonification indiciaire	RIFSEEP et indemnités	Supplément familial de traitement	Participation employeur prévoyance	TOTAUX
594 896.74 €	69 581.03 €	12 582.80 €	1 382.98 €	678 443.55 €

Les agents peuvent adhérer au CNAS et peuvent bénéficier d'une participation employeur (14.23€) s'ils souscrivent à la prévoyance.

c) La durée effective du temps de travail

L'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique vient harmoniser la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale (fonctionnaires, stagiaires, agents contractuels) en supprimant les régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail antérieur à la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001.

Le SIVOM respecte le temps de travail de 1607H annuel. Par délibération du n°2021-17T17 du 17 mars 2021 et après avis du comité technique du 5 mars 2020, le comité syndical a acté qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les agents du SIVOM bénéficieraient, conformément à la réglementation, de droits à congés calculés sur la base de 5 fois leurs obligations hebdomadaires de travail, additionnés selon la réglementation en vigueur des jours de fractionnement.

Conformément aux orientations stratégiques des lignes directrices de gestion arrêtées par délibération n°13.12.2023-05 en date du 13 décembre 2023, le règlement temps de travail sera adopté au cours de l'année 2024.